

*Comptes publics*

Je suis heureux de pouvoir dire que le président du Conseil du Trésor s'est dit d'accord sur ce point. De même que le gouvernement, je pense, et aussitôt que les parties pourront s'entendre, la loi sur le vérificateur général sera modifiée pour que ce dernier puisse présenter des rapports plus souvent à la Chambre des communes.

Je tiens à ajouter que le vérificateur général estime utile de pouvoir présenter trois, quatre, cinq ou six rapports à la Chambre des communes par an puisque les comités à qui les rapports seront renvoyés, pourront examiner des données à jour.

Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est présent à la Chambre. Il doit savoir que le comité permanent des comptes publics accorde beaucoup d'attention au dernier rapport du vérificateur général sur la Commission canadienne du lait. Dès que nous le pourrons, nous l'examinerons de près. Comme tous les rapports que le vérificateur général présente au Parlement sont immédiatement renvoyés à un comité, ce dernier n'est pas obligé d'attendre que la Chambre lui confie le mandat de les étudier.

Pour revenir aux recommandations, la troisième était la suivante:

... (que) toutes les évaluations de l'efficacité, y compris les méthodes et les conclusions, soient déposées à la Chambre des communes dans les soixante jours suivant leur achèvement et que le Règlement permanent de la Chambre des communes soit modifié afin que les rapports d'évaluation soient automatiquement renvoyés aux comités permanents compétents;

● (1530)

Nous savions, monsieur l'Orateur, que notre comité ne serait pas le seul à s'intéresser aux dépenses et nous avons donc formulé notre recommandation de telle façon que d'autres comités puissent se faire renvoyer ces rapports. Pour autant que je sache, aucun rapport n'a été déposé au plus tard 60 jours après avoir été terminé ou renvoyé à un comité quelconque, le nôtre y compris.

La dernière chose recommandée par le comité à propos de TRACE, c'est que les

... rapports annuels des ministères comprennent des résumés non techniques des évaluations relatives à l'efficacité afin de faire ressortir l'impact des programmes gouvernementaux.

Le problème qui se pose dans un comité comme le nôtre qui n'est pas nécessairement au courant de tous les détails techniques, c'est que pour faire une évaluation convenable, nous avons besoin d'un résumé non technique des évaluations relatives à l'efficacité.

Le comité a aussi formulé des recommandations bien précises à propos des projets d'acquisition d'immobilisations.

D'abord, il recommandait qu'avant l'approbation définitive des projets d'immobilisations de plus de 10 millions de dollars, les sous-ministres et les gestionnaires d'organismes gouvernementaux soient tenus de certifier par écrit au Conseil du Trésor que toutes les modalités prescrites par celui-ci ont été suivies et, en particulier, que le projet est appuyé par une documentation précise et complète.

J'ai déjà parlé de certaines dépenses qui ont été approuvées sans que la documentation requise soit fournie par écrit et le comité a souvent entendu dire que les intéressés ne pouvaient rien faire à propos d'un dépassement des coûts prévus parce

que la personne qui avait approuvé le projet au départ n'avait pas respecté la procédure appropriée. Pour éliminer ce problème et cette façon de procéder, le comité est convaincu que la certification devrait être faite par écrit. Il s'agirait dans ce cas d'un document interne du Conseil du Trésor et celui-ci devrait insister pour obtenir cette documentation avant que le gouvernement ne commence à dépenser des montants importants.

Dans sa deuxième recommandation concernant les projets d'immobilisation le comité demandait que l'on fasse plus d'efforts pour recruter des chefs de projets compétents, et que l'on tienne compte du rendement personnel de chacun d'eux au moment de l'établissement de leur rémunération et dans l'avancement de leur carrière.

Au cours de son étude, le comité a découvert que certains fonctionnaires, certains bureaucrates, occupaient des postes à responsabilité pour lesquels ils n'avaient pas les compétences voulues. L'une des raisons invoquées pour justifier ce manque de compétence était que les postes ne prévoyaient pas une rémunération suffisante pour attirer des personnes compétentes.

Troisièmement, toujours au sujet des projets d'immobilisation, le comité a recommandé que le vérificateur général ait accès à toute l'information pertinente, autre qu'à caractère politique, fournie à un ministre et au cabinet.

Le vérificateur général a constaté, lors de ses examens, qu'il ne pouvait pas avoir accès à certains renseignements dont il avait besoin pour déterminer si une dépense donnée était conforme aux autorisations ou aux règlements en vigueur. Le comité a reconnu que le cabinet pouvait détenir certains renseignements politiques spéciaux auxquels le public ou des membres de l'opposition ne devraient pas avoir accès et c'est pourquoi il a signalé que tout renseignement pertinent autre que ceux d'ordre politique devrait être fourni au vérificateur général. Cette décision revêt d'autant plus d'importance que le vérificateur général doit aujourd'hui faire des observations sur tous les aspects de l'efficacité et le rendement économiques.

La recommandation suivante demandait l'établissement de lignes directrices pour veiller à ce que les décisions prises par les fonctionnaires d'un ministère en vertu d'une décision politique reposent sur des instructions écrites.

Il est difficile d'établir la différence entre les raisons politiques et les raisons réelles de tel ou tel projet, de la construction d'un pont quelque part ou du recouvrement d'une route, ou de n'importe quelle dépense, et encore plus si rien n'est mis par écrit. C'est généralement ce qui se passe au moment où l'examen de cette dépense en particulier doit avoir lieu.

Le comité recommande ensuite que les estimations des coûts des projets et analyses d'immobilisations soient exprimées en dollars constants et courants. En effet, depuis une dizaine d'années, le taux d'inflation est très élevé et on peut mettre dix ans à réaliser certains projets d'immobilisations si bien qu'à l'arrivée le dollar n'a plus la même valeur qu'au départ. On a estimé que la seule façon de juger si le projet était administré de façon efficace ou non c'était d'exprimer les prévisions en dollars constants et courants.